PROGRAMME DE FORMATION • SECOURISME • SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale

Qualiopi processus certifié — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre au personnel de l'entreprise de **maîtriser son comportement en situation d'accident** et d'agir avec efficacité pour protéger la victime et préserver son état de santé dans l'attente des secours.

2 PUBLIC ET PRÉREQUIS

PUBLIC VISÉ

- Toute personne susceptible d'intervenir en qualité de secouriste dans l'entreprise

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis

3 APTITUDES ET COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir les compétences de Sauveteur Secouriste du Travail
- Intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Agir avec efficacité pour protéger la victime
- Préserver son état de santé dans l'attente des secours

4 MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

THÉORIE

- Exposés
- Débats dirigés

PRATIQUE

- Exercices d'application pratiques
- Animation conduite par des formateurs SST certifiés INRS

5 ÉVALUATION ET VALIDATION

- Épreuves certificatives conformes au référentiel INRS (cas concrets)
- Le **certificat SST** est délivré aux stagiaires ayant satisfait au contrôle du comportement
- Enregistrement des résultats dans l'outil de gestion FORPREV (suivi national) pour l'édition des certificats

DURÉE ET EFFECTIF

FORMATION INITIALE

14 h 2 jours

De **4 à 10** stagiaires

Effectif conforme au référentiel INRS

TARIF **270 €** par personne

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉLAI D'ACCÈS
2 à 4 semaines

DATES
Disponibles sur le site internet ou sur demande

VALIDATION
Certificat SST (INRS), valable 24 mois, enregistré sur FORPREV

LIEU (FORMATION EN INTER)
11/15 avenue de la Résistance
93100 Montreuil (métro Croix de Chavaux)

INTRA ENTREPRISE
Sur votre site, Paris, IDF et province sur demande

Accessibilité handicapé

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Adaptation sur demande.

MULTI STAGIAIRES ET INTRA

Nous consulter

01 48 58 54 38
contact@fcs-formation.fr

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL © INRS

§ AUTORISATION D'EXERCICE ET TEXTES DE RÉFÉRENCE

Obligation de formation relevant des **articles R4224-15 et R4224-16 du Code du travail**, de l'article R6311-15 du Code de la santé publique, du décret n°2007-705, de l'arrêté du 2 mai 2005 et de l'arrêté du 24 juillet 2007. FCS Formation bénéficie d'une **habilitation délivrée par l'INRS** pour dispenser les formations SST et MAC SST, sous le numéro **1518554/2022/SST-01/O/12**, valable jusqu'au 02/12/2027 sur tout le territoire français.

6 MOYENS PÉDAGOGIQUES

Mannequins adulte, junior et bébé
masques individuels, protection individuelle, tête articulée

Plan SST de l'INRS
avec jeu de cartes magnets

Défibrillateurs, couvertures, tapis
trousse de maquillage, divers outils (scie, marteau, couteau) pour les cas concrets

Consommables
lingettes désinfectantes, compresses, cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel

7 CONTENU PÉDAGOGIQUE

DOMAINE DE COMPÉTENCE 1 · INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL — 10 h 30

1	Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail	30 min
2	Être capable de situer le cadre juridique de son intervention	30 min
3	Être capable de réaliser une protection adaptée	1 h 30
4	Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir	1 h 30
5	Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise	1 h
6	Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée	5 h 30

DOMAINE DE COMPÉTENCE 2 · CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE — 2 h

1	Être capable de mettre en application ses compétences	30 min
2	Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	30 min
3	Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention	30 min

Contenu de la formation

Moyens, programme détaillé et référent pédagogique

4	**Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)**	30 min

ÉPREUVES CERTIFICATIVES — 1 h 30

Épreuves certificatives conformes au référentiel INRS (cas concrets), contrôle du comportement et enregistrement des résultats sur FORPREV.

À savoir : le certificat SST est valable 24 mois. Pour conserver sa validité, le sauveteur secouriste du travail doit suivre une formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC SST, 7 heures) avant l'échéance.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Grégory YOMTOB

Votre interlocuteur pour toute question sur le déroulé, l'adaptation du programme ou l'organisation de la session